

VIOLENCE FAMILIALE

FINANCEMENT DES CARREFOURS COMMUNAUTAIRES SPÉCIALISÉS EN VIOLENCE FAMILIALE

Les représentants communautaires ont pu constater qu'une personne qui vit une situation de violence familiale peut avoir à se rendre dans plus de dix organismes communautaires différents avant de pouvoir organiser la séparation d'avec un partenaire violent. C'est la raison pour laquelle AJO a travaillé avec d'autres organismes communautaires afin de créer des « carrefours communautaires » dans lesquels de nombreux groupes peuvent s'associer pour offrir une gamme de services en un seul et même endroit. En 2014, AJO a signé un partenariat avec Luke's Place à Oshawa afin d'offrir de l'aide juridique aux femmes qui vivent une situation de violence familiale. Désormais, AJO travaillera en partenariat avec d'autres organismes communautaires pour offrir du soutien juridique dans d'autres régions de la province.

CERTIFICAT POUR LES PERSONNES QUI VIVENT UNE SITUATION DE VIOLENCE FAMILIALE ET QUI SONT INculpÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

Il arrive parfois que des personnes qui vivent une situation de violence familiale sont incorrectement accusées de voies de fait alors qu'elles tentaient simplement de se défendre. Jusqu'à présent, ces personnes ne pouvaient pas obtenir de certificats d'aide juridique, car les accusations ne correspondaient généralement pas aux critères de « perte de liberté » d'AJO. Toutefois ces accusations criminelles peuvent avoir des conséquences considérables sur les affaires de droit de la famille devant le tribunal, particulièrement la garde des enfants et le droit de visite ainsi que sur toute instance liée à la protection de l'enfance.

Grâce au nouveau programme d'élargissement de l'admissibilité, AJO peut désormais délivrer un certificat à tout adulte inculpé qui n'a pas de casier judiciaire si la personne vit une situation de violence familiale et qu'elle est accusée d'infractions liées au partenaire violent.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Geneviève Oger

Chargée de communications principale avec les médias

Téléphone : 416 979-2352, poste 5208 | Tél. cell. : 416 768-4461

Courriel : ogerg@lao.on.ca ou media@lao.on.ca



Pour de plus amples renseignements contactez Aide juridique Ontario au
1 800 668-8258 ou consultez www.legalaid.on.ca